

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 158-22

Objet : *RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur rue de la Cascade*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévisse - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffenat à Michel Dyen

• conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 158-22

objet **RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur rue de la Cascade**

Corine Wolff, vice-présidente chargée de l'urbanisme et du droit des sols, rappelle que suite à la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020, Grand Chambéry se positionne en assistance auprès des communes afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment en proposant une aide aux communes sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une expertise complètes aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Dans ce cadre, Grand Chambéry a lancé un appel à projets en mars 2022 afin de recueillir auprès des communes les propositions d'opérations d'aménagement susceptibles d'être éligibles à cet accompagnement. Le comité de pilotage aménagement du 23 juin 2022 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier relatif à l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur rue de la Cascade à Jacob-Bellecombette.

La commune a lancé une étude pour élaborer un plan de composition urbaine et paysagère préalable à la création d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et à la programmation de travaux d'aménagement de voirie : structuration urbaine, intégration environnementale, paysagère et architecturale, renforcement de la polarité et de la qualité des espaces publics à proximité de la mairie et des équipements publics existants, sécurisation des déplacements (modes doux et bus), sécurisation du carrefour (bus...), traitement des stationnements liés à la densification du secteur, amélioration de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement.

Il est proposé de conclure une convention fixant les modalités de programmation, d'exécution et de financement des services réalisés par Grand Chambéry au profit de la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de cette étude.

Le périmètre des apports de l'agglomération comprend les fonctions ressources.

Il est précisé que les éléments fournis par Grand Chambéry doivent être compatibles avec les nécessités des services de la Communauté d'agglomération et ne doivent en aucun cas nuire à la qualité du service rendu dans le cadre des compétences qu'elle exerce directement qui restent prioritaires par rapport aux interventions extérieures.

Les prestations de Grand Chambéry sont réalisées à titre gratuit.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour tout type de conventions préalables à la réalisation de prestations de services,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 approuvant la définition de la nature et des modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur rue de la Cascade, ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document y afférent,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

158-22

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'une convention de prestations de services entre Grand Chambéry et la commune de Jacob-Bellecombette dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle secteur rue de la Cascade
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	18 novembre 2022
Annexe(s) :	Convention de prestation de service

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20221118-lmc1H28359H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H28359H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	21 novembre 2022
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	21 novembre 2022
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	lundi 21 novembre 2022
-----------------------------------	------------------------